



T3 SANITARY

Date de révision: 26-05-2023
Remplace la version:2

Version: 3

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit: Saniban Fast

Identifiant unique de formulation: 3E20-20MT-C00W-C3D0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Nettoyeur de Salle de Bain.

Utilisations déconseillées: Autres que celles recommandées.

1.3 Identification de la société: Industrias Vijusa, S.L. CIF : B-46200150

Adresse: Pol. Industrial Cheste, Vial 4 – Parcela 8
46380 – Cheste (Valencia)
Espagne
Téléphone. +(34) 962 51 14 14 – Fax. +(34) 962 512 707
Courriel: laboratorio2@vijusa.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence: Centres Antipoison
et de Toxicovigilance (PARIS 01 40 05 48 48).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Liquides inflammables, catégorie de danger 3; H226

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4; H302

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1; H318

Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B; H317

Danger de toxicité à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, toxicité chronique de catégorie 3; H412.

2.2 Éléments d'étiquetage



GHS02



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.



T3 SANITARY

Date de révision: 26-05-2023
Remplace la version:2

Version: 3

Contient de l'alcools en C9-11 éthoxylés, du propane-2-ol
Contient du (R)-p-mentha-1,8-diène, du pin-2(3)-ène. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et VPVB Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés PBT et/ou vPvB en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

Propriétés perturbant le système endocrinien (environnement). Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (environnement) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

Propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine). Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Intervalle de concentration du composant (% poids/poids)	Numéro CE / Numéro d'enregistrement	Num. de CAS	Nom Chimique	Code de la classe et catégorie de danger; Code(s) des mentions de danger
≥50% et ≤100		68439-46-3	Alcools en C9-11 éthoxylés	Acute Tox. 4;H302- Eye Dam. 1;H318 ^[1]
≥10% et <25%	200-661-7	67-63-0	Propane-2-ol	Flam. Liq. 2;H225- Eye Irrit. 2;H319- STOT SE 3;H336 ^[1]
≥5% et <10%	203-539-1	107-98-2	1-méthoxypropane-2-ol	Flam. Liq. 3;H226- STOT SE 3;H336 ^{[1],[2]}
≥1% et <5%	209-578-0 01-2119982325-32	586-62-9	p-mentha-1,4(8)-diène	Flam. Liq. 3;H226- Asp. Tox. 1;H304- Aquatic Chronic 2;H411 ^[1]
≥0,1% et <1%	227-813-5 01-2119529223-47	5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	Flam. Liq. 3;H226- Skin Irrit. 2;H315- Skin Sens. 1;H317- Aquatic Acute 1;H400- Aquatic Chronic 1;H410 ^[1]
≥0,1% et <1%	201-291-9 01-2119979519-16	80-56-8	pin-2(3)-ène	Flam. Liq. 3;H226- Skin Sens. 1;H317- Asp. Tox. 1;H304- Aquatic Acute 1;H400- Aquatic Chronic 1;H410 ^[1]



T3 SANITARY

Date de révision: 26-05-2023
Remplace la version:2

Version: 3

≥0,1% et <1%	215-647-6 01-2119488876-14	1336-21-6	Hydroxyde d'ammonium	Skin Corr. 1B;H314- Eye Dam. 1;H318- STOT SE 3;H335- Aquatic Acute 1;H400- Aquatic Chronic 2;H411 ^[1]
--------------	-------------------------------	-----------	----------------------	--

[1] Substance dangereuse pour la santé ou pour l'environnement.

[2] Substances pour lesquelles des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées en application de la législation de l'Union.

* Il y a des composants avec limites de concentration spécifiques attribuées.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des codes des mentions de danger mentionnées ci-avant.

Limites de concentration spécifiques:

Nom Chimique	Num. de CAS	Numéro CE	Intervalle de concentration du composant (% poids/poids)	Code de la classe et catégorie de danger; Code(s) des mentions de danger
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	215-647-6	≥5	STOT SE 3;H335

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Ingestion:	Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.
Contact oculaire:	Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre et faire appel à un médecin.
Inhalation:	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
Contact cutané:	Retirer les vêtements souillés. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon neutre. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- Provoque des lésions oculaires graves (effets irréversibles sur les yeux).
- Peut produire une réaction allergique (eruption cutanée, urticaire).
- Lire l'étiquette avant utilisation. Aucune information supplémentaire disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non disponible.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction: Recommandés : De la mousse ou de la poudre sèche.



T3 SANITARY

Date de révision: 26-05-2023
Remplace la version:2

Version: 3

Ne pas utiliser d'eau sous pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Non applicable.

5.3 Conseils aux pompiers:

Les hautes températures peuvent provoquer des pressions élevées à l'intérieur des récipients fermés.

Eviter l'inhalation des fumées ou des vapeurs de combustion générées. Utiliser un équipement respiratoire approprié.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas fumer. Ne pas manipuler, stocker ni ouvrir à proximité d'une flamme nue ou d'une source potentielle d'ignition.

Porter des gants appropriés.

Eviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs.

Maintenir une ventilation adéquate sur les zones de travail, après un déversement accidentel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser mécaniquement avec un produit absorbant non combustible (par ex: du sable, de la terre), tout en évitant la formation de poussière. Eliminer conformément aux réglementations en vigueur les résidus imprégnés par le produit.

Laver abondamment à l'eau l'endroit contaminé.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Respecter les normes d'hygiène et de sécurité au travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Maintenir le produit dans son emballage d'origine bien fermé, dans un endroit bien ventilé, au sec, éloigné des sources d'ignition et protégé de la lumière.

A stocker, conformément aux réglementations locales/nationales, en observant les avertissements décrits dans l'étiquetage.

Tenir à l'écart des substances incompatibles (voir la rubrique 10).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Nettoyeur de Salle de Bain

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle



T3 SANITARY

Date de révision: 26-05-2023
Remplace la version:2

Version: 3

8.1 Paramètres de contrôle

Limites de l'exposition professionnelle:

France			
Substance	Valeur limite d'exposition professionnelle 8 h (VME)	Valeur limite d'exposition professionnelle court terme (VLCT)	Note
Propane-2-ol		980 mg/m ³	-
1-méthoxypropane-2-ol	188 mg/m ³	375 mg/m ³	*
Union européenne			
Nom de l'agent	Valeur limite - 8 heures	Valeur limite - Court terme	Mention
1-méthoxypropane-2-ol	375 mg/m ³	568 mg/m ³	Peau

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

Substance	Num. de CAS	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Propane-2-ol	67-63-0	Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 888 mg/kg bw/day Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 500 mg/m³ Consommateurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 319 mg/kg bw/day Consommateurs. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 26 mg/kg bw/day
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 33,33 mg/m³ Population générale. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 4,76 mg/kg bw/day Population générale. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 8,33 mg/m³
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 6,8 mg/kg bw/day Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Aigu: 6,8 mg/kg bw/day

	<u>T3 SANITARY</u>	Date de révision: 26-05-2023 Remplace la version:2 Version: 3
---	---------------------------	---

			Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 47,6 mg/m³ Travailleurs. Inhalation. Effets locaux. Aigu: 36 mg/m³ Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 47,6 mg/m³ Travailleurs. Inhalation. Effets locaux. Aigu: 14 mg/m³ Consommateurs. Cutanée. Effets systémiques. Aigu: 68 mg/kg bw/day Consommateurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 68 mg/kg bw/day Consommateurs. Inhalation. Effets systémiques. Aigu: 23,8 mg/m³ Consommateurs. Inhalation. Effets locaux. Aigu: 7,2 mg/m³ Consommateurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 23,8 mg/m³ Consommateurs. Inhalation. Effets locaux. Longue durée: 2,8 mg/m³ Consommateurs. Oral. Effets systémiques. Aigu: 6,8 mg/kg bw/day Consommateurs. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 6,8 mg/kg bw/day
--	--	--	---

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

Substance	Num. de CAS	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Propane-2-ol	67-63-0	Eau douce: 140,9 mg/L
		Eau de mer: 140,9 mg/L



T3 SANITARY

Date de révision: 26-05-2023
Remplace la version:2

Version: 3

		Rejets discontinus: 140,9 mg/L Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 2251 mg/L Sédiments: 552 mg/kg Sol: 28 mg/kg Empoisonnement secondaire: 0,16 µg/kg food
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 1,8 mg/L Eau douce: 0,0054 mg/L Sol: 0,262 mg/kg Eau de mer: 0,00054 mg/L Sédiments (Eau douce): 1,32 mg/kg Empoisonnement secondaire: 3,33 g/kg food Sédiments (Eau de mer): 0,13 mg/kg
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	Eau douce: 0,0011 mg/L Eau de mer: 0,0011 mg/L Rejets discontinus: 0,0068 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle:	Porter un équipement de protection individuelle approprié conformément au règlement (UE) 2016/425.
Ventilation:	Fournir une ventilation adéquate, en l'adaptant aux conditions d'utilisation. Utiliser un extracteur local si nécessaire.
Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement respiratoire approprié.
Protection de la peau:	Éviter le contact avec la peau. Porter des gants résistants aux produits chimiques. Rincer et retirer immédiatement les gants après usage. Se savonner et se rincer les mains soigneusement après manipulation.
Protection des yeux:	Il est recommandé d'utiliser des lunettes de sécurité pour éviter le contact par éclaboussures.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques



T3 SANITARY

Date de révision: 26-05-2023
Remplace la version:2

Version: 3

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide transparent
Couleur:	Rouge
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non applicable
Valeur du pH (10%):	7,5 - 8,5 (20 °C)
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Point de fusion:	Non applicable
Point d'ébullition:	> 95 °C
Point d'éclair:	~40 °C
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non applicable
Densité:	Non déterminé
Hydrosolubilité:	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé
Viscosité:	Non déterminé
Viscosité cinématique:	Non déterminé
Propriétés oxydantes:	Non oxydant
Propriétés explosives:	Non explosif
Limite inférieur d'explosion:	Non applicable
Limite supérieure d'explosion:	Non applicable

9.2 Autres informations

Non applicable.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Non disponible.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'emploi.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	
Polymérisation dangereuse:	Ne présente pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter:	Chaleur, flammes et autres sources d'inflammation. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.
10.5 Matières incompatibles:	Acides, Produits caustiques, Agents réducteurs forts, Isocyanates, Nitrures, Peroxydes organiques et hydroperoxydes, Époxydes.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone. D'autres gaz toxiques et/ou vapeurs sont aussi possibles.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques



T3 SANITARY

Date de révision: 26-05-2023
Remplace la version:2

Version: 3

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voir les rubriques 2 et 3.

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

Toxicité aiguë:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Mutagenicité sur les cellules germinales:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Cancérogénicité:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité pour la reproduction:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Danger par aspiration:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien.:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

Substance	Toxicité orale aiguë (LD50)	Toxicité dermique aiguë (LD50)	Toxicité aiguë par inhalation (LC50)	Toxicité aiguë par inhalation (LC50 Vapeurs)
Alcools en C9-11 éthoxylés	1400 mg/kg 1 hr (rata albina)	> 2000 mg/kg 96 hr (conejo)		
Propane-2-ol	> 2000 mg/kg 1 hr (rata albina)	> 2000 mg/kg 48 hr (conejo)		> 5,0 mg/L 4 hr (rata albina)
Hydroxyde d'ammonium	350 mg/kg 1 hr (rata albina)			3310 mg/m³ 2 hr (rata albina)

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité



T3 SANITARY

Date de révision: 26-05-2023
Remplace la version:2

Version: 3

Toxicité pour le milieu aquatique:

Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible pour le produit.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

12.2 Persistance et dégradabilité: Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol: Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés PBT et/ou vPvB en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (environnement) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

12.7 Autres effets néfastes: Non disponible.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Substance	Toxicité aquatique aiguë	Biodégradabilité	Potentiel de bioaccumulation
Alcools en C9-11 éthoxylés	> 1,4 mg/L 72 hr (Alga (Microcystis aeruginosa))	Fácilmente biodegradable (0%, 28 días)	
Propane-2-ol	> 100 mg/L 96 hr (Pez (Oryzias latipes))	Fácilmente biodegradable	
(R)-p-mentha-1,8-diène	0,70 mg/L 96 hr (Gobio de cabeza gorda (Pimephales promelas))	Fácilmente biodegradable (100%, 28 días)	660
Hydroxyde d'ammonium	0,53 mg/L 96 hr (Trucha arco iris (Oncorhynchus mykiss))		

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballage contaminé:

Ne pas réutiliser les emballages vides. Les récipients doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Conditions pour l'élimination:

Conformément aux réglementations locales et nationales. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.



T3 SANITARY

Date de révision: 26-05-2023
Remplace la version:2

Version: 3

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Transport International des Marchandises Dangereuses par Route (ADR)

- 14.1 Numéro ONU: UN1993
- 14.2 Désignation officielle de transport: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Contient Propane-2-ol, 1-méthoxypropane-2-ol)
- 14.3 Classe: 3
- 14.4 Groupe d'emballage: III
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
- Code restriction de tunnel: (D/E)
- Étiquetage:  3

Transport maritime (IMDG)

- 14.1 Numéro ONU: UN1993
- 14.2 Désignation officielle de transport: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Contient Propane-2-ol, 1-méthoxypropane-2-ol)
- 14.3 Classe: 3
- 14.4 Groupe d'emballage: III
- 14.5 Polluant marin: Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
- IMDG-Code de group de ségrégation: -
- FS: F-E,S-E
- Étiquetage:  -
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

Transport aérien (ICAO/IATA)

- 14.1 Numéro ONU: UN1993
- 14.2 Désignation officielle de transport: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Contient Propane-2-ol, 1-méthoxypropane-2-ol)
- 14.3 Classe: 3
- 14.4 Groupe d'emballage: III
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
- Cargo aircraft: ACCEPTED
- Étiquetage: 

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:
- Substances extrêmement préoccupantes:
- Le produit ne contient pas de substances énumérées dans la liste des substances extrêmement préoccupantes (> 0,1 % m/m).
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
- Non disponible.
- 15.3 Composition des détergents (648/2004/CE)
- Parfums:limonene



T3 SANITARY

Date de révision: 26-05-2023
Remplace la version:2

Version: 3

Etiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage conformément au Règlement (CE) n° 648/2004:

Contenance	Ingrédients
≥50% et ≤100	agents de surface non ioniques

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte complet des codes des mentions de danger sous la rubrique 3:

H225:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226:	Liquide et vapeurs inflammables.
H302:	Nocif en cas d'ingestion.
H304:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315:	Provoque une irritation cutanée.
H317:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

End use: Utilisateur professionnel

Exclusivement réservé à un usage industriel.

Texte intégral des classifications (CLP / GHS):

Flam. Liq. 2; H225	Liquides inflammables, catégorie de danger 2
Flam. Liq. 3; H226	Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Acute Tox. 4; H302	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4
Skin Corr. 1B; H314	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1B
Skin Corr. 1C; H314	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1C
Skin Irrit. 2; H315	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1; H318	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2; H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1; H317	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
STOT SE 3; H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires
STOT SE 3; H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques
Asp. Tox. 1; H304	Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Aquatic Acute 1; H400	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, toxicité aiguë de catégorie 1
Aquatic Chronic 1; H410	Danger de toxicité à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, toxicité chronique de catégorie 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (selon le Règlement (CE) n° 1907/2006)

	<u>T3 SANITARY</u>	Date de révision: 26-05-2023 Remplace la version:2 Version: 3
---	---------------------------	---

Aquatic Chronic 2; H411	Danger de toxicité à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, toxicité chronique de catégorie 2
Références bibliographiques: 1. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006. 2. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. 3. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984). Remplace la version: 2 Raison de la révision: Adaptation au Règlement (UE) 2020/878. <i>Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.</i>	

	T3 SANITARY	Date de révision: 26-05-2023 Remplace la version:2 Version: 3
---	--------------------	---

Annex to the Safety Data Sheet (according to Regulation (EC) No. 1907/2006)

Index of annexed SUMI's

Number	SUMI Title
21	Utilisateur professionnel; Transfer of product to a container (bottle/bucket/machine) or Transfer of product via a dedicated system (bottle/machine).

Safe Use of Mixture Information (SUMI)

21.- Transfer of product to a container (bottle/bucket/machine) or Transfer of product via a dedicated system (bottle/machine).

Descripteurs d'utilisation

This SUMI applies to professional uses where the product is transferred to or diluted in a container, such as a dispenser, bottle or bucket. This Safe Use Information is based on the AISE_SWED_PW_8a_1_L, AISE_SWED_PW_8a_1_S, AISE_SWED_PW_8a_2_L and AISE_SWED_PW_8a_2_S..

Life Cycle Stages: PW-Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

End use: Utilisateur professionnel

SU22	Professional uses: Public domain (administration, education, entertainment, services, craftsmen)
ERC8a	Wide dispersive indoor use of processing aids in open systems (AISE SPERC 8a.1.a.v2: AISE - Wide Dispersive Use in 'Down the Drain' cleaning and maintenance products (Consumers and Professionals) - Fraction of EU tonnage to region: 0.04 (default: 0.1))
PROC8a	Transfer of substance or mixture (charging and discharging) at non-dedicated facilities (AISE_SWED_PW_8a_1_L: Transfer of product to a container (bottle/bucket/machine); Level II)
PROC8a	Transfer of substance or mixture (charging and discharging) at non-dedicated facilities (AISE_SWED_PW_8a_1_S: Transfer of product to a container (bottle/bucket/machine); Level II)
PROC8a	Transfer of substance or mixture (charging and discharging) at non-dedicated facilities (AISE_SWED_PW_8a_2_L: AISE - Transfer of product via a dedicated system (bottle/machine); no RMM)
PROC8a	Transfer of substance or mixture (charging and discharging) at non-dedicated facilities (AISE_SWED_PW_8a_2_S: AISE - Transfer of product via a dedicated system (bottle/machine); no RMM)

Conditions de fonctionnement

Duration	60 min/jpur
Process temperature	< 45 °C
Specific conditions of use	No LEV required. Provide a basic standard of general ventilation (1 to 3 air changes per hour). Indoor use. In case of dilution, tap water at a maximum temperature of 45°C is used.

Mesures de gestion des risques

Wear appropriate chemical resistant gloves: see section 8 of the SDS.

Training of workers in relation to proper use and maintenance of PPEs must be ensured.



Prevent that undiluted product reaches surface waters.

-

**T3 SANITARY**Date de révision: 26-05-2023
Remplace la version:2

Version: 3

This SUMI is a generic document for communicating conditions of safe use of a product in response to the REACH obligation. This document relates only to conditions of safe use and is not specific to a product. By adding this SUMI to a specific product Safety Data Sheet (SDS), the importer/formulator declares that the mixture can safely be used following the instructions below. Following occupational health legislation, the employer of workers remains responsible for communicating relevant use information to employees.

When developing instructions for users, SUMI Sheets should always be considered in combination with the SDS and the label of the product. Derived No Effect Levels (DNEL) and Predicted No Effect Concentration (PNEC) values of substances derived from the Chemical Safety Assessment (CSA) will be given in section 8 of the SDS. The REACH registration numbers, where applicable, complete an extended product SDS.